

Il ne faut plus penser séparément les questions du climat, de l'énergie et de l'environnement

La nomination du gouvernement de Gabriel Attal, le 11 janvier, pourrait avoir pour conséquence de retarder encore davantage la planification écologique et énergétique ainsi que sa mise en œuvre concrète, alors que le milieu de la décennie, décisive pour le climat selon les scientifiques, approche. Le gouvernement a prévu de rattacher l'énergie au ministère de l'économie dans le cadre de la relance de l'industrie nucléaire. Cette rétrogradation d'un ministère de plein exercice à un ministère délégué, alors que l'inflexion de nos émissions de gaz à effet de serre n'est toujours pas à la hauteur de l'urgence climatique, crée des difficultés supplémentaires.

Cette décision semble négliger le fait que les problématiques énergétiques et climatiques – et plus généralement environnementales – sont intrinsèquement liées et ne peuvent plus être pensées séparément. Pour le comprendre, il suffit de regarder la cinquantaine de leviers identifiés par le Secrétariat général à la planification écologique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, dont l'écrasante majorité est liée à l'énergie. Or, si les attributions ministérielles sont aisément transférables politiquement, il n'en est pas de même des administrations, dont l'organisation se construit sur des années.

Ce remaniement risque de mettre à mal l'efficacité des administrations au service des politiques publiques énergie-climat de la France. Depuis 2007 et la création d'un « superministère » de l'environnement incluant l'énergie et les secteurs des transports, du bâtiment et de l'aménagement, les services de l'Etat se sont organisés pour mener à

Un collectif de hauts fonctionnaires et de chercheurs demande au chef de l'Etat, Emmanuel Macron, et au premier ministre, Gabriel Attal, de conserver l'organisation de l'administration chargée des sujets environnementaux



NOUS SOMMES AU CŒUR D'UNE DÉCENNIE CRUCIALE, SELON LES SCIENTIFIQUES, POUR ATTÉNUER LE RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE

bien l'élaboration des politiques énergétiques et climatiques. En 2008, la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) voit le jour. Elle est désormais le bras armé administratif de l'action énergétique et climatique de l'Etat.

Solution de compromis

Au sein de cette instance, énergie et climat sont entremêlés à un point tel que l'on ne peut les détricoter sans repartir de zéro. A titre d'exemple, le bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, qui agit sur deux leviers majeurs pour atteindre nos objectifs climatiques, fait partie de la direction du climat. Les problématiques énergétiques sont également intégrées aux enjeux

environnementaux dans les services déconcentrés de l'Etat depuis une quinzaine d'années : entre 2009 et 2011, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sont créées ; en 2010, ce sont les directions départementales des territoires (DDT) qui viennent compléter le tableau. Elles sont opérationnelles pour la mise en œuvre des politiques publiques énergétiques et climatiques.

Prenons l'exemple de la définition en cours par les communes des zones d'accélération des énergies renouvelables : les DDT accompagnent les communes et rassemblent les zones qu'elles remontent, les DREAL analyseront leur cohérence avec les objectifs régionaux pour préparer l'avis des comités régionaux de l'énergie, et la DGEC pilote l'ensemble de ce dispositif.

Il est clair que le transfert de la DGEC sous la responsabilité de Bercy ne serait ni souhaitable ni réalisable. Ce n'est pas un hasard si, entre 2010 et 2012, quand le ministère de l'énergie a été transféré temporairement à Bercy, la DGEC est de fait restée sous l'autorité du ministère de l'écologie, conjointement avec le ministère de l'économie.

Une solution de compromis pour répondre au transfert du ministère de l'énergie à Bercy serait que la sous-direction « industrie nucléaire » de la DGEC soit placée sous l'autorité conjointe des deux ministères. Cela favoriserait une collaboration plus étroite avec le bureau

énergie de la direction générale du Trésor et le service de l'industrie de la direction générale des entreprises. Le reste de la direction générale de l'énergie et du climat, parce que les thématiques énergétiques et climatiques y sont imbriquées et indissociables, parce qu'elle est l'administration référente pour les DREAL et DDT, doit demeurer sous l'autorité unique du ministère de la transition écologique. Sinon, le fossé qui nous sépare d'une action climatique suffisante s'agrandira, et nous prenons le risque de ralentir notre action alors que nous devons l'accélérer pour atteindre nos objectifs.

Cotutelle

Nous proposons donc une cotutelle des ministères de l'économie et de la transition écologique sur la DGEC lorsque celle-ci exerce ses compétences en matière d'industrie nucléaire, et une tutelle exclusive du ministère de la transition écologique pour tous les autres sujets liés à l'énergie et au climat.

D'autres administrations de ce ministère traitent aussi d'énergie aux côtés d'autres enjeux, comme la direction de l'action européenne et internationale, qui gère la politique internationale du ministère de la transition écologique, notamment les négociations dans les conférences des parties biodiversité ou climat. Pour garantir la cohérence de la parole de la France à l'étranger, cette direction doit aussi conserver son intégrité, en étant placée sous l'autorité du

ministère de la transition écologique [Christophe Béchu]. Le président de la République a promis que ce quinquennat « sera [il] écologique ou ne sera [il] pas ». Alors que nous sommes à mi-chemin du mandat et au cœur de la décennie cruciale pour atténuer le réchauffement climatique, nous appelons Emmanuel Macron et le premier ministre, Gabriel Attal, à travers les décrets d'attribution, à ne pas revenir dix-sept ans en arrière et à garder en main les clés pour préparer un monde vivable pour le reste du siècle. Cela passe par une administration efficace, concernée et opérationnelle. ■

Wandrille Jumeaux, Raphaël Yven, cofondateurs du réseau écologiste *Le Lierre*; **Alessia Lefebvre, Marc Abadie**, présidente et vice-présidente de l'association *Une fonction publique pour la transition écologique*; **Nicolas Goldberg**, responsable énergie du think tank *Terra Nova*; **Andreas Rüding**, chercheur sur les politiques énergie et climat; **Léa Falco**, cofondatrice du collectif *Construire l'écologie*; **Salomé Guilbert, David Glotin**, coprésidente et responsable plaidoyer de l'association *Déclat collectif*

L'actuelle politique de protection et de préservation de l'eau ressemble à une pièce de théâtre

Une centaine d'enseignants-chercheurs déplorent la gestion gouvernementale de cette ressource essentielle à travers un plan « eau » bien en deçà des attentes des acteurs opérationnels et scientifiques

Le 31 décembre 2022, le président Macron interrogeait notre capacité collective à prédire la gravité du changement climatique et ses conséquences, après que la France a connu une intense sécheresse occasionnant des ruptures d'alimentation en eau potable dans plus de 700 communes. Il est vrai qu'aucune pythie ne s'était exprimée à ce sujet. Néanmoins, le risque de rupture, comme celui d'une possible non-potabilité de l'eau due à la pollution de la ressource, était connu depuis des décennies grâce aux travaux scientifiques.

Mais passons sur cette justification commode du président pour éviter la critique de l'inac-

tion publique. La solennité de son propos laissait penser que l'Etat prenait conscience de l'importance de la crise environnementale et de l'urgence à agir, et que la planification écologique allait être placée au centre de l'agenda gouvernemental.

Un « catalogue » de mesurables

Or l'actuelle politique de protection et de préservation de l'eau ressemble davantage à une pièce de théâtre en trois actes, dont la séquence de la pythie constitue l'ouverture. Les deux actes suivants sont la farce et le drame postmoderne.

En réponse à la crise hydrique, un plan eau fut annoncé fin mars 2023. Jugé « très complet »

par Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ce plan allait « faire bouger nos usages » grâce à une courageuse politique de gestion intégrée des ressources, impliquant tous les secteurs et leurs acteurs.

Quel ne fut pas l'étonnement de la communauté scientifique à la lecture des cinquante-trois mesures. Une farce ! Il s'agit de mesures préexistantes, à peine dépoussiérées. La sobriété des usages, l'optimisation des ressources et la préservation de la qualité des eaux brutes reposent sur un fantasme technosolutionniste. L'amélioration de la gouvernance de l'eau se résume à « encourager [r] » les acteurs locaux à préciser leurs projets de territoires et leurs priorités d'usages. Le volet économique se cantonne à annoncer de menues revalorisations des aides des agences de l'eau et à inciter les collectivités à réviser leurs politiques tarifaires. Enfin, le plan entend soutenir la recherche et l'innovation par le biais d'« appels à projets » concurrentiels.

En bref : un plan eau bien en deçà des attentes des acteurs opérationnels et scientifiques, que d'aucuns qualifient de « catalogue » de mesurables. A peine les spectateurs ont-ils eu le temps de rire de la farce que la pièce tourne au drame. Certes, la séquence était pressentie avec la répression violente des manifestants écologistes comme à Sainte-Soline, et la qualification de ces derniers d'« écoterroristes » par le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin.

Toujours est-il qu'au moment où le plan est dévoilé, les médias nous apprennent que nos ressources en eau sont massivement polluées par divers méta-



IL S'AGIT MOINS D'ÉCOLOGISER LES USAGES DE L'EAU QUE DE RENDRE COMPATIBLE LE PLAN « EAU » AVEC L'AGRICULTURE PRODUCTIVISTE

bolites, c'est-à-dire des résidus dégradés d'intrants chimiques utilisés en agriculture, jusqu'à souiller l'eau du robinet. Ce chapitre est d'autant plus truculent que les journaux nous informent parallèlement que le ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, tente de faire pression sur l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, afin qu'elle réviser ses conclusions sur l'état des eaux et la responsabilité du secteur agricole.

Le spectateur comprend alors le repositionnement de l'enjeu et de l'intrigue. Il s'agit moins d'écologiser les usages de l'eau pour en préserver les ressources, comme le gouvernement le clame, que de rendre compatible le plan eau avec le modèle économique de l'agriculture productiviste. Deux exemples témoignent de cet arbitrage sectoriel. Le premier a trait à la sobriété des usages. Tandis que le gouvernement refuse d'encadrer, par voie législative, le recours aux mégabassines destinées à sécuriser quelques exploi-

tants irrigants au détriment des autres agriculteurs et utilisateurs de la ressource, des départements entiers connaissent chaque année des situations de stress hydrique.

Le second exemple porte sur la qualité des eaux brutes. Bien que la question des micropolluants dans l'eau soit d'une vive actualité, la France s'est abstenue de voter une directive européenne interdisant l'usage du glyphosate, contribuant à prolonger son emploi pendant dix ans dans le secteur agricole, au détriment des risques sanitaires et environnementaux que l'herbicide fait peser.

Dilution des responsabilités

Enfin, la pièce se referme sur une scène pour laquelle on salue toute l'ironie du dramaturge. A la mi-novembre, une journée d'étude est organisée par le ministère de la transition écologique pour vanter le déploiement du plan eau dans tous les secteurs. Vingt jours après, la première ministre, Elisabeth Borne, accorde à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, principal lobby de l'agriculture productiviste, l'annulation du rehaussement des taxes sur les prélèvements d'eau et les produits phytosanitaires. Acte magistral, cet accord met en péril les volets « sobriété » et « préservation des ressources » prévus dans le plan, en empêchant les agences de l'eau d'accéder à des financements complémentaires pour accompagner les actions multisectorielles de réduction des prélèvements, et les modes de production agricole sans intrants chimiques.

Pour conclure, cette parabole raconte les dérives performati-

ves dans lesquelles verse ici l'action publique, en produisant du réel à partir d'éléments sélectionnés pour servir le récit étiatique. Le caractère postmoderne du drame repose sur une dynamique de dilution des responsabilités, pour partie liée à la multiplication des annonces et des registres de justification, au point que le spectateur ne sait plus à quels enjeux l'action et les prises de position répondent.

En complément, l'usage de la novlangue par nos principaux représentants de l'Etat renforce le drame, en annihilant tout sens aux discours, aux valeurs et à l'action. Enfin, cette pièce raconte la dualité de l'Etat néolibéral, que Pierre Bourdieu qualifiait de « main droite » et de « main gauche », la première étant « obsédée par la question des équilibres financiers » et par le marché, la seconde devant essayer tant bien que mal les « conséquences sociales souvent très coûteuses des « économies budgétaires » ». ■

Kevin Caillaud, chargé de recherche en sociologie à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae); **Jacqueline Candau**, directrice de recherche en sociologie à l'Inrae; **Renaud Nougazol**, chercheur postdoctoral en sociologie à l'Inrae; **Andy Smith**, directeur de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques. Retrouvez la liste complète des signataires sur [LeMonde.fr](https://www.lemonde.fr)